

Recensement Citoyen

12/10/2026

Votre enfant a 16 ans, pensez au recensement citoyen (militaire) qui est obligatoire.
L'attestation de recensement est demandée pour tous passages aux examens (BAC...) et permis de conduire...

Votre Ado peut se présenter en Mairie avec sa Carte d'Identité et le Livret de Famille.

[Source : Mairie de Longuesse](#)



Bientôt 16 ans ?

PENSEZ AU RECENSEMENT !

Pour qui ?

Tous les Français âgés de 16 ans

Pourquoi ?

Grâce au recensement :

- inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en JDC
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

C'est obligatoire!